

Pacte

Et si on posait les bonnes questions ?

Petit questionnaire (non exhaustif !) pour démontrer que le Pacte est un piège ...
À utiliser dans les réunions de présentation programmées en fin d'année !



SUR LES "REPLACEMENTS DE COURTE DURÉE" (RCD) ...

- Quel est le besoin horaire en remplacement dans l'établissement évalué pour l'an prochain ? Comment l'avez-vous déterminé ?
- Est-il vrai qu'il y a aura un suivi du RCD au niveau du CA [2 fois par an] et au niveau académique ["Réfèrent académique RCD"] ?
- Confirmez-vous que la 1ere brique (ou "part fonctionnelle") n'est pas sécable pour ne faire que 9H de RCD ?
- Pouvez-vous être amené-e à modifier les emplois du temps de tous les collègues, en cours d'année, pour permettre aux seuls Pactés de remplacer ?
- Est-il vrai que les collègues "non-pacté-es" pourront continuer à faire du remplacement ponctuellement, volontairement, en fonction de leurs disponibilités ?
- Pourquoi passer par le PACTE pour rémunérer des missions déjà payées en HSE ? Pourquoi ne pas avoir revalorisé le taux des HSE ?
- Y aura-t-il un délai de prévenance cadré nationalement pour les RCD ?
- Est-il vrai qu'en guise de remplacement, les élèves pourront être mis devant une capsule du Cned, surveillés par des AED ? Sont-ils payés en HS dans ce cas ?
- Que se passe-t-il si on a signé pour des RCD, et que l'on est en congé maladie ?
- Que se passe-t-il si on a signé pour des RCD, et que l'on est en congé maternité ?
- Qu'est-ce qu'une absence de courte durée ? Le fait d'être en grève relève-t-il de l'absence de courte durée ? Ainsi, peut-on être amené-e à remplacer un collègue en grève ?

SUR LES "LETTRES DE MISSION" ...

- Est-il nécessaire (ou possible) de modifier la lettre de mission signée en début d'année pour faire des missions qui n'étaient pas prévues initialement ?
- Pouvez-vous écrire une lettre de mission qui garantisse qu'on ne sera pas amené à faire des heures de RCD, quand on veut s'engager uniquement pour "Devoirs faits" ou sur des "projets" ?
- Comment ferez-vous pour attribuer des parts fonctionnelles pour « projet », si la demande est supérieure à l'offre ?
- Qu'est-il prévu pour les TZR ? Les CPE ? Les professeurs-documentalistes ?

SUR LES AUTRES MISSIONS ...

- Savez-vous quand sera publiée la note de service "Pacte", prévue pour préciser certaines missions notamment ?
- Habituellement les « stages de réussite » et l'« école ouverte » sont rémunérés pour 15H. Comment faire avec une part fonctionnelle de 24h, ou de 12H ? N'est-il pas plus simple de payer ce dispositif en HSE ?
- Qu'est-ce qu'un projet d'innovation pédagogique ? Quels critères allez-vous utiliser pour une part fonctionnelle pour ce type de projet ?
- Comment allez-vous déterminer qui peut prendre en charge "l'Appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers." ? Quelles sont les obligations à remplir en termes de réunions par exemple avec les professeur-es, la vie scolaire, les AESH, l'enseignant-e référent-e ?